

# Plan de Requalification

# QUESTIONS

Draveil, le 23 septembre 2020.

## LETTRE OUVERTE

Monsieur Stéphane BREDIN  
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Ministère de la Justice  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Le Secrétaire Général,  
EB/N°77-20/JPC

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Pour donner suite à l'annonce de la mise en œuvre du Plan de requalification de la chaîne de Commandement et en particulier à la création du nouveau Corps de CSP, dès la fin du mois de novembre 2020, nous souhaiterions connaître :

- **Le taux de PSS** qui sera appliqué à ce corps. Sera t'il identique à celui des Personnels de Surveillance (28%) ou différent ? Cela a une incidence majeure sur l'indice de pension civile qui n'a pas le même pourcentage de majoration si la PSS est moins importante. Ce qui veut dire qu'à IM égal, la pension sera moindre en fonction du corps d'appartenance.
- **L'IFO des CSP, des anciens et nouveaux officiers** (en remplacement de l'ICP majorée) n'est toujours pas connue à ce jour.
- Pouvez-vous aussi me confirmer que les agents nommés CSP au titre de l'année 2019 ne le seront qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ?
- Pouvez-vous enfin me confirmer que la Liste d'Aptitude de lieutenant (2019 et 2020), dans le cadre du Plan de requalification, se tiendra bien avant la fin de l'année 2020 ?

**Des réponses avant la tenue de la CAP du 26 et 27 novembre 2020** permettraient, pour les agents concernés par ces changements, de se positionner par rapport au choix qu'ils auront à effectuer, en fonction de leurs situations personnelles. Toutes ces questions ont une incidence directe sur la carrière des agents à très court terme.

Je vous remercie de vos réponses et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN